

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

**DÉLIBÉRATION n° 2013/04/23-09**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 23 avril 2013, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

**Vu** les statuts de l'Université d'Aix-Marseille, adoptés par l'assemblée constitutive provisoire en sa séance du 14 octobre 2011, et notamment son article 9,

**Vu** l'avis du conseil des études et de la vie universitaire en date du 4 avril 2013 portant sur l'objet de la présente délibération,

**DÉCIDE :**

**OBJET : Tarifs du SUFLE (périmètre ex-SCEFEE)**

La nature de l'offre pédagogique du SUFLE, les publics visés par ses formations, ainsi qu'un descriptif des formations sont présentés au conseil d'administration. Ces éléments sont détaillés dans le document annexé à la présente délibération.

**Le conseil d'administration approuve la grille tarifaire correspondant aux formations non diplômantes du périmètre ex-SCEFEE du SUFLE. Cette grille est annexée à la présente délibération.**

**Cette délibération est adoptée par 27 voix pour et 3 voix contre.**

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 30

Fait à Marseille, le 23 avril 2013

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille





## **Le SUFLE : présentation**

### **I - Nature de l'offre pédagogique et publics visés**

**A - SUFLE** = centre agréé pour l'organisation de certifications (DELF, DALF, TCF)

**B - Formations FLE non diplômantes susceptibles de concerner des populations multiples**

Le SUFLE intervient en tant que prestataire de service dans le domaine du Français Langue Etrangère (FLE), dans des contextes multiples, et à destination de publics diversifiés :

- professionnels étrangers résidant en France ou à l'étranger soucieux d'acquérir un niveau en Français ;
- étudiants étrangers de formation initiale interrompant leur cursus initial pour une mise à niveau en Français avant de solliciter une inscription dans l'enseignement supérieur français (avant entrée en master par exemple) : le SUFLE fournit alors un service à des étudiants en mobilité libre (hors programme de coopération internationale) ;
- étudiants entrants dans le cadre de programmes de coopération internationale (Erasmus...), exprimant le besoin d'une remise à niveau en langue française. Le SUFLE livre dans ce cas une prestation facultative pouvant être formalisée dans la convention de partenariat ;
- étudiants entrants dans le cadre d'un programme d'échange avec la California States University : la validation d'enseignements dispensés par le SUFLE confère à l'étudiant des ECTS dans son cursus d'origine. Cet échange fait l'objet de dispositions pédagogiques formalisées et fortement encadrées dans la convention de partenariat ;
- mise à niveau préparatoire à une DAP (entrée en L1 - L2 - PACES).

Les formations sont ouvertes à des candidats bacheliers comme à des non bacheliers.

**C - Diplômes d'Université**

La validation de ces formations sera intégrée à la campagne d'habilitation des DU 2013/2014.

### **II - Descriptif des formations**

Les formations proposées présentent un volume horaire d'environ 15 heures par semaine.

Elles sont mises en œuvre selon des modalités différentes, selon le niveau initial du stagiaire (part variable de cours théoriques/ateliers selon niveau).

<p><b>Le conseil d'administration s'est prononcé sur la grille tarifaire correspondant aux formations non diplômantes de l'ex-SCEFEE, ci-après.</b></p>
---

## **TARIFS SUFLE pour l'année 2013/2014 :** **formations non diplômantes de l'ex-SCEFEE**

*Document approuvé par le conseil d'administration du 23 avril 2013*

Type de formation	Contexte d'inscription	Durée de la formation	Tarif unitaire en euros / étudiant
<b>Cours annuels</b>	<b>inscription individuelle</b>	1 semestre	1 100
		2 semestres	1 900
	<b>groupes+ programmes d'insertion étudiants chinois</b>	1 semestre	1 000
		2 semestres	1 700
<b>Cours d'été</b>	<b>inscription individuelle</b>	2 semaines	600
		3 semaines	850
		4 semaines	1 100
		5 semaines	1 350
	<b>groupes</b>	2 semaines	450
		3 semaines	725
		4 semaines	1 000
		5 semaines	1 275
<b>Stages intensifs</b>	<b>Academic Program in Aix (1)</b>	2 semaines	350
	<b>IEP</b>	2 semaines	200
	<b>Tübingen</b>	2 semaines	130 (versés par les RI)
	<b>Erasmus</b>	2 semaines	230 (dont 100 versés par les RI)
	<b>Academic Program in Aix (1)</b>	3 semaines	450
<b>Groupes annuels</b>	<b>California States University</b>	stage intensif septembre + 2 semestres	2750 (2)
	<b>Komazawa University</b>	3 semaines	760

### Notes :

(1) Consortium impliquant 3 universités américaines (Michigan, Indiana, Wisconsin) + IEP + AMU : propose des programmes d'études en langue française dans le cadre desquels le SUFLE livre une prestation de formation.

(2) La convention SUFLE/California States University permet de conférer des ECTS aux étudiants dans l'établissement partenaire, à l'issue de l'année au SUFLE ==> des aménagements pédagogiques spécifiques qui expliquent un coût élevé.

### Remarques :

- Dans le cadre de certains programmes d'échanges formalisés (Erasmus et Tübingen notamment), le conventionnement peut prévoir une prise en charge de tout ou partie du stage de remise à niveau en langue française à destination des étudiants entrants ;
- Compte tenu du nombre important de pré-inscriptions faites à distance, un acompte peut dans certains cas être exigé ;
- Les montants considérés concernent uniquement les frais de formation SUFLE (hors droits nationaux si une inscription parallèle dans un diplôme national est effectuée, hors sécurité sociale, hors contribution sport).